

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 22 avril 2009.

Section du dépôt légal

Mémoires, avis et autres publications

[[Imprimer cette page](#)]

ARCHIVES : 1999 - 2000

[2008-2009](#) | [2007-2008](#) | [2006-2007](#) | [2005-2006](#) | [2004-2005](#) | [2003-2004](#) | [2002-2003](#) | [2001-2002](#) |
[2000-2001](#) | [1999-2000](#) | [1998-1999](#) | [1997-1998](#) | [1996-1997](#) |

LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION AU COLLÉGIAL Des cibles et des indicateurs de qualité

Rapport du comité du suivi
sur la réussite et la diplomation au collégial

2 février 2000

Recherche et rédaction
Anne Filion

Travaux de secrétariat
Suzanne Hamel

Révision linguistique
Christian Van Nuffel
avec la collaboration de Rolande LeBlanc Vadeboncoeur

Ce document a été préparé par un comité de travail, présidé par M. Gaëtan Boucher, président-directeur général de la Fédération des cégeps, et composé des personnes suivantes :

Yves Blouin
Directeur des études
Collège François-Xavier-Garneau

Octave Deraps
Directeur général
Cégep de Sept-Îles

Laurent Dumais
Directeur du Service des affaires étudiantes
Collège François-Xavier-Garneau

Guy Lefebvre
Directeur général
Collège de Maisonneuve

Jean-Paul Michaud
Directeur des études
Cégep de Rivière-du-Loup

Anne Filion
Conseillère en affaires éducatives
Fédération des cégeps

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec)
H2P 1E7
Téléphone : (514) 381-8631
Télécopieur : (514) 381-2263
<http://www.fedecegeps.qc.ca>
comm@fedecegeps.qc.ca

Adopté par le conseil d'administration de la Fédération des cégeps, le 13 janvier 2000
© Fédération des cégeps

INTRODUCTION

Pour faire suite à la publication du rapport du groupe de travail de la Fédération des cégeps sur la réussite et la diplomation au collégial¹, les membres du conseil d'administration de la Fédération ont adopté, en juin dernier, une recommandation demandant au président-directeur général de constituer un comité de suivi. Les volets du mandat du comité définis par la résolution du conseil sont principalement :

- proposer aux collèges des activités permettant une plus grande appropriation du dossier de la réussite et de la diplomation au collégial;
- proposer aux collèges des taux de diplomation à atteindre dans un délai déterminé;
- inviter les collèges à adopter un plan d'action institutionnel;
- recommander aux collèges une méthode unique pour mesurer la progression réalisée dans chaque établissement en matière de diplomation.

Les travaux du comité de suivi, dont nous faisons état dans le présent document, s'inscrivent en continuité avec l'étude publiée en juin 99 par la Fédération des cégeps, *La réussite et la diplomation au collégial; des chiffres et des engagements*. Cette étude, rappelons-le, contenait plusieurs constats sur l'état de la réussite et de la diplomation, ainsi que des recommandations et des engagements regroupés en sept grands champs d'action :

- la mise en œuvre de plans d'action institutionnels;
- la cohérence des programmes d'études et la qualité de l'intervention pédagogique;
- un meilleur arrimage du secondaire et du collégial;
- des mesures particulières pour certaines catégories de clientèles;
- l'engagement, la motivation et la responsabilisation des étudiants et des étudiantes;
- la promotion du diplôme et l'augmentation du nombre de diplômés;
- l'utilisation d'indicateurs de la diplomation qui assurent une plus juste représentation de la réalité.

Les travaux du comité de suivi prennent donc appui sur ces engagements, en accordant une

importance toute particulière aux deux derniers champs d'action, sans pour autant négliger le premier, la mise en œuvre de plans institutionnels, qui est le fondement de tous les autres.

Ce document expose succinctement les résultats des travaux du comité de suivi. Une première partie fait le point sur les activités à mettre en œuvre pour favoriser une meilleure appropriation du dossier de la réussite dans les collèges. La seconde partie aborde la question des cibles de diplomation par l'examen de différentes hypothèses permettant d'établir ces cibles et de mesurer la progression des taux dans les collèges et dans le réseau. La troisième partie traite des indicateurs de qualité que pourrait retenir le réseau collégial. Dans la quatrième partie, les grandes lignes du mandat d'un organisme voué à la réussite et à la diplomation au collégial sont établies. Cet organisme pourrait, en particulier, assurer le suivi de l'ensemble du dossier. Enfin, des recommandations font l'objet de la cinquième et dernière partie.

1. LES ACTIVITÉS D'APPROPRIATION

Les membres du comité ont d'emblée reconnu qu'une amélioration de la réussite et de la diplomation au collégial ne pouvait résulter que de la conjugaison des efforts de tous. En effet, la collaboration des enseignants, du personnel professionnel et du personnel de soutien, notamment du personnel technique, est non seulement souhaitable, mais bel et bien indispensable pour le succès d'une telle opération. Dans ce contexte, le comité de suivi a conçu une série d'activités d'appropriation qui sont de nature à faire partager les différentes facettes du problème et à favoriser l'adhésion du personnel des collèges aux solutions proposées. Ces activités se divisent en deux grandes catégories : les premières sont destinées aux directions de collège, les secondes s'adressent d'abord aux enseignants et aux autres membres du personnel.

- Les activités destinées aux directions de collège visent à soutenir et à outiller les collèges dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action institutionnels. On y prévoit la présentation, sous forme de transparents électroniques, des grands enjeux du dossier de la réussite et de la diplomation au collégial, présentation qui sera mise à la disposition des collèges. On propose également la création d'un forum électronique d'échanges pour permettre aux collèges de partager facilement et rapidement de l'information sur toute question liée à la réussite et à la diplomation, et plus particulièrement sur l'élaboration des plans d'action institutionnels.
- Les activités destinées aux enseignants et aux autres membres du personnel prennent diverses formes :
 - sessions de perfectionnement sur des thématiques rattachées aux engagements contenus dans l'étude sur la réussite : pédagogie de la première session, pédagogie de la réussite, construction des savoirs, stratégies d'apprentissage, etc.;
 - rencontres régionales portant sur des expériences positives récentes en matière de soutien à la réussite dans les collèges;
 - journées d'échange sur diverses questions comme la définition d'un projet personnel de formation, la motivation chez les étudiants, l'environnement éducatif, etc.

Une liste de ces activités est présentée en annexe à ce document. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive et pourra être bonifiée au fur et à mesure que la réflexion progressera. La réalisation de ces activités dans les meilleurs délais devrait permettre aux collèges de réunir les conditions conduisant à une amélioration de la réussite et de la diplomation. Ces activités se dérouleront tout au long de l'année 2000.

2. LES CIBLES DE DIPLOMATION

Ainsi que le prévoyait leur mandat, les membres du comité ont également étudié diverses hypothèses visant l'établissement de cibles de diplomation. Deux types de cibles pourraient être retenus : des cibles « réseau » pour certains programmes identifiés par les membres du comité, et des cibles locales par programme définies par les collèges eux-mêmes à l'intérieur de leur plan d'action institutionnel.

2.1 Les cibles « réseau » pour certains programmes

Les membres du comité ont souhaité, au départ, que des cibles nationales soient déterminées pour certains programmes dont les taux de diplomation sont relativement faibles. Ces cibles nationales devraient conduire à une amélioration des taux globaux de diplomation, amélioration qui résulterait de l'effort collectif de l'ensemble des collèges concernés. Pour les membres du comité, l'intérêt d'établir

de telles cibles réside dans le fait qu'elles sont d'abord collectives avant d'être institutionnelles.

Une analyse des taux de diplomation de l'ensemble des programmes d'études au cours des dix dernières années a conduit les membres du comité à cibler cinq programmes. Les critères retenus ont été le niveau de diplomation du programme par rapport à celui des programmes du même secteur d'études ou de la même famille d'appartenance ainsi que le nombre de collèges offrant le programme. Les programmes identifiés sont les suivants :

- Science humaines (300.01)
- Techniques de l'informatique (420. 01)
- Technologie de l'électronique (243.06; 243.11 et 243.16)
- Techniques administratives (410.00)
- Techniques d'éducation en services de garde (322.03)

Chaque collège est invité à contribuer à l'amélioration des taux globaux de diplomation dans ces cinq programmes par la mise en place de mesures particulières. Il est toutefois important de noter que le niveau des cibles à atteindre n'a pas été précisé par le comité. Il appartient à chaque collège, sur la base d'une analyse de sa situation propre, de fixer sa contribution à la cible nationale qui sera déterminée globalement ensuite. En effet, ce n'est que dans un deuxième temps, lorsque les analyses de chaque collège seront connues, que la cible nationale pourra être établie.

Pour bien outiller les collèges dans cette démarche, les membres du comité de suivi se sont inspirés de l'exemple des lycées français, pour lesquels on calcule deux taux de diplomation : le taux de diplomation *brut* et le taux de diplomation *pondéré*. Le taux de diplomation pondéré comporte l'avantage de tenir compte des particularités de la clientèle scolaire accueillie, de manière à éliminer, autant que possible, l'incidence de facteurs externes. Transposé au Québec, le taux *brut* correspondrait au taux de diplomation couramment utilisé jusqu'à maintenant, c'est-à-dire le pourcentage d'étudiants ayant obtenu leur diplôme par rapport au nombre de nouveaux inscrits faisant partie de la cohorte de départ, et ce, indépendamment du programme et du collège d'origine. Le taux de diplomation *pondéré*, quant à lui, représenterait ce que serait le taux de diplomation d'un collège dans un programme donné si ses élèves avaient obtenu leur diplôme dans une même proportion que l'ensemble des élèves ayant des caractéristiques comparables et inscrits au même programme dans le réseau. Notons que les taux de diplomation, bruts et pondérés, sont les taux calculés deux ans après la durée prévue du programme.

Cette façon de faire nous semble particulièrement intéressante; parce qu'elle prend en considération les caractéristiques de la clientèle accueillie, elle permet de donner une plus juste représentation de la réalité. Les caractéristiques retenues pour pondérer le taux de diplomation sont la force du dossier scolaire au secondaire, puisqu'il s'agit d'un facteur déterminant pour la réussite au collégial, et le sexe, puisqu'à moyenne égale au secondaire, les filles obtiennent leur diplôme dans une plus grande proportion que les garçons².

Chaque collège sera ainsi amené à se situer par rapport au taux de diplomation pondéré de chacun des programmes ciblés, en faisant correspondre les taux de diplomation bruts aux taux de diplomation pondérés pour les programmes où sa performance est inférieure à celle du réseau. Dans ce cas, la cible sera donc d'atteindre le taux de diplomation pondéré, c'est-à-dire d'obtenir un taux de diplomation semblable à celui du réseau pour des clientèles comparables, et ce, dans un délai déterminé par le collège. Si les taux de diplomation bruts sont déjà équivalents ou supérieurs aux taux de diplomation pondérés, les collèges auront à se demander si ces taux peuvent quand même être améliorés et à définir des cibles en conséquence. Il est prévu que ces cibles soient établies en pourcentage d'amélioration plutôt qu'en nombre absolu³.

Selon les membres du comité, cette approche présente l'avantage de placer les collèges dans une dynamique d'amélioration en les situant par rapport au réseau, tout en neutralisant les facteurs externes généralement évoqués. Son intérêt réside également dans le fait qu'elle n'est pas statique. Elle fait en sorte que les taux de diplomation pondérés aussi bien que les taux bruts évolueront d'année en année. Par conséquent, les objectifs poursuivis par les collèges suivront cette évolution.

2.2 Les cibles locales par programme

Des cibles locales concernant d'autres programmes devront être définies par les collèges dans leur plan institutionnel. Les cibles « réseau » ne concernent que cinq programmes, et les collèges en offrent, au total, plus de 130. Or, le diagnostic que posera chaque collège dans le cadre de

l'élaboration de son plan d'action institutionnel conduira chacun d'entre eux à « cibler » des programmes devant faire l'objet de mesures particulières pour soutenir la réussite et la diplomation de ses étudiants.

Chaque collège sera donc amené à déterminer le pourcentage d'amélioration recherché dans les programmes qu'il aura ciblés. On ne pourra cependant pas mettre à la disposition des collèges les taux bruts et pondérés de chacun des programmes offerts, puisque le calcul de ces taux pour les programmes pour lesquels il y a peu d'inscrits ou qui sont offerts dans peu de sites comporte une marge d'erreur importante⁴. Cependant, de telles statistiques pourront être utilisées pour quelques programmes plus fréquentés, offerts par plusieurs collèges.

2.3 Les cibles par programme et les cibles institutionnelles

Parallèlement aux travaux du comité, le ministère de l'Éducation a produit des taux de diplomation bruts et pondérés pour chaque collège. Dans un contexte où il place au premier plan l'imputabilité des collèges, l'intérêt du ministère porte d'abord et avant tout sur le calcul d'un *taux* de diplomation institutionnel et sur l'établissement d'une *cible* par collège. Or, l'utilisation de la moyenne au secondaire comme facteur externe à contrôler ne suffit pas puisque la carte locale des programmes des collèges vient aussi influencer sur le taux de diplomation de chaque collège et rend hasardeuse la comparaison des taux de diplomation d'un collège à l'autre. Il est donc important que les particularités de la carte des programmes d'un collège soient l'un des facteurs de pondération pris en compte dans le calcul des taux institutionnels de diplomation.

Le comité continue néanmoins de croire que des données par programme qui permettent aux collèges de se situer par rapport au réseau doivent être privilégiées. L'intérêt de ces données réside notamment dans le fait qu'elles constituent de bonnes indications pour les collèges en rendant possible une définition plus précise, mieux « ciblée », des orientations à adopter et des mesures à mettre en place. Il importe donc que de telles données soient mises à la disposition des collèges pour mieux les outiller dans la mise en œuvre de leur plan d'action.

3. LES AUTRES INDICATEURS DE QUALITÉ

La performance des collèges ne peut être mesurée par leurs seuls taux de diplomation. Une telle façon de faire nous conduirait à n'évaluer que la « quantité » de personnes diplômées des collèges, sans chercher à mesurer la « qualité » de celles-ci. C'est pourquoi, pour resituer la démarche dans un contexte plus global d'analyse de la performance des établissements, les membres du comité ont déterminé d'autres indicateurs qui ont en commun d'être centrés sur la mesure de la « qualité du produit ». Pour ce faire, ils se sont notamment inspirés des récents travaux menés par les collèges communautaires de l'Ontario. L'Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (ACAATO), en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de la Formation, a, en effet, retenu cinq indicateurs de rendement :

- la satisfaction des employeurs sur le rendement des personnes diplômées;
- la satisfaction des personnes diplômées sur la qualité de l'enseignement donné par leur collège;
- la satisfaction des étudiants sur les programmes et les services de soutien offerts par leur collège;
- le taux de placement des personnes diplômées;
- le taux d'obtention du diplôme d'études collégiales.

Les membres du comité ont suggéré de retenir pour les cégeps l'ensemble de ces indicateurs, à l'exception du taux de satisfaction des étudiants, dont la pertinence semblait moins évidente dans le cadre des présents travaux, et y ont ajouté le taux de réussite aux cours des diplômés de l'enseignement collégial pendant leur première année à l'université. Ce dernier indicateur permettra de prendre davantage en compte la dimension préuniversitaire des études collégiales, qu'on ne peut apprécier à travers les indicateurs liés aux taux de placement et à la satisfaction des employeurs.

Les modalités entourant l'établissement de ces indicateurs restent à définir⁵. Toutefois, dans le contexte où un processus d'évaluation institutionnelle des collèges est actuellement en gestation, il y aura lieu d'examiner avec les représentants de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial la possibilité de se doter d'instruments de mesure communs. Pour les membres du comité, cette démarche présente un intérêt certain puisque tous les collèges disposeraient ainsi d'indicateurs de mesure comparables, qui pourraient en outre être arrimés à ceux que la Commission d'évaluation aura retenus pour l'évaluation institutionnelle.

4. UN ORGANISME VOUÉ À LA RÉUSSITE ET À LA DIPLOMATION AU COLLÉGIAL

Pour prendre le relais du présent comité et pour assurer le suivi de l'ensemble des engagements et recommandations adoptés par les collèges au printemps 1999, les membres du comité suggèrent la mise en place d'un organisme voué à la réussite et à la diplomation au collégial. Cet organisme serait financé par des subventions gouvernementales issues du plan de réinvestissement dans le réseau collégial. Il dépendrait d'un bureau de direction composé majoritairement de membres représentant les collèges et devrait pouvoir compter sur un personnel professionnel et technique. Il aurait une durée de vie de six à huit ans. Son budget annuel serait de l'ordre de 250 000 \$.

Plus spécifiquement, le mandat de cet organisme pourrait comporter les volets suivants :

- offrir aux collèges des services de soutien pour la mise en œuvre de leur plan d'action institutionnel, notamment en assurant la mise en place des activités d'appropriation;
- développer ou faire développer des instruments de collecte d'information sur le cheminement scolaire des étudiants; produire, pour appuyer les travaux des collèges, des statistiques sur la réussite et la diplomation, conformes aux orientations décrites dans le présent rapport, et mettre à la disposition des collèges les taux de diplomation bruts et pondérés;
- analyser l'évolution des taux de diplomation et rendre publics les grands constats dégagés;
- effectuer ou faire effectuer des études et des analyses permettant d'éclaircir certains aspects particuliers de la diplomation, par exemple une relance auprès des sortants non diplômés de l'enseignement collégial;
- témoigner publiquement des réalisations des collèges en matière de réussite et de diplomation.

5. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Pour donner suite au mandat qui leur a été confié en juin dernier, les membres du comité de suivi sur la réussite et la diplomation au collégial recommandent :

1. Que les activités d'appropriation suggérées dans le présent rapport soient mises en œuvre dans les meilleurs délais.
2. Que chaque collège adopte un plan institutionnel sur la réussite et la diplomation d'ici le 30 juin 2000, dans la mesure où la dynamique locale le permet.
3. De resituer les taux de diplomation des collèges dans une perspective plus globale de reddition de comptes sur la performance des établissements. Dans ce contexte, des données complémentaires liées aux indicateurs de qualité tels que le taux de placement des diplômés, le taux de satisfaction des employeurs, le taux de satisfaction des personnes diplômées et le taux de réussite aux cours des diplômés de l'enseignement collégial qui poursuivent des études universitaires devront également être utilisées. Des démarches devront être poursuivies pour arrimer ces indicateurs à ceux qui seront retenus par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans le cadre de l'opération d'évaluation institutionnelle.
4. Que ces cinq programmes fassent l'objet d'une cible réseau :
 - Sciences humaines (300.01)
 - Techniques de l'informatique (420. 01)
 - Technologie de l'électronique (243.06; 243.11 et 243.16)
 - Techniques administratives (410.00)
 - Techniques d'éducation en services de garde (322.03)

Il est recommandé que l'ensemble des collèges offrant ces programmes visent une amélioration globale du taux de diplomation moyen observé à l'échelle du réseau pour chacun de ces mêmes programmes. Dans une perspective de responsabilité partagée pour l'atteinte de ces objectifs, chaque collège est invité à indiquer, dans son plan institutionnel, sa contribution à l'amélioration des taux par programme. Cependant, la cible, c'est-à-dire le pourcentage d'amélioration visé comme résultat de l'effort collectif de l'ensemble des collèges concernés, ainsi que le délai d'atteinte de cette cible restent à déterminer. Ces données seront précisées dès que les travaux menés dans les collèges le permettront.

5. Que les collèges se dotent d'un organisme voué à la réussite et à la diplomation. Le mandat de celui-ci serait de :
 - soutenir les efforts des collèges dans la mise en œuvre de leur plan institutionnel;

- produire ou faire produire des statistiques sur la réussite et la diplomation en appui aux travaux des collèges et conformes aux orientations décrites dans le présent rapport;
- faire état publiquement des projets et des réalisations des collèges de même que des grands constats qui pourront en être dégagés.

Annexe 1 — Activités d'appropriation

1. Élaboration d'une présentation du dossier de la réussite (transparentes électroniques)

Sensibiliser le personnel des collèges aux problèmes de la réussite et de la diplomation et à leurs grands enjeux. Outil mobilisateur permettant de faire partager les différents paramètres du problème et favorisant l'adhésion aux solutions proposées. La présentation devrait être dynamique et invitante.

2. Création d'un lieu d'échange d'information (forum électronique)

Mettre en place un forum électronique grâce auquel les collèges pourront échanger facilement de l'information sur la mise en œuvre de leur plan d'action institutionnel ou sur toute autre question liée à la réussite et à la diplomation. Par l'intermédiaire de ce forum, la Fédération pourrait aussi mettre à la disposition des collèges tout matériel susceptible de les soutenir dans la réalisation de leur plan institutionnel.

3. Mise en place de mécanismes d'échange d'information sur des questions particulières

Susciter et organiser des échanges d'information entre les collèges, notamment sur les questions suivantes :

- instauration de mécanismes de suivi systématique des clientèles permettant un meilleur encadrement des élèves à risque;
- élaboration d'outils de collecte et d'analyse de données servant à mieux connaître les caractéristiques des nouveaux arrivants dans les collèges.

4. Organisation de rencontres régionales

Répertorier les expériences positives récentes en matière de soutien à la réussite. Identifier les enseignants ou les professionnels des collèges les mieux placés pour en rendre compte. Favoriser l'organisation de rencontres régionales permettant d'échanger sur ces expériences et d'en partager les résultats.

5. Organisation de sessions de perfectionnement

Favoriser l'organisation d'une série d'activités de perfectionnement sur la pédagogie de la première session, sur la pédagogie de la réussite, sur les outils d'évaluation dans le cadre d'un programme élaboré par compétences, sur les modes de construction des savoirs, les stratégies d'apprentissage, etc. Recruter des animateurs et faciliter le déroulement de ces activités.

6. Organisation de journées d'échange

Favoriser l'organisation de journées d'échange sur les approches utilisées pour amener les étudiants et les étudiantes à définir un projet personnel de formation et pour accroître leur motivation.

¹ Fédération des cégeps, *La réussite et la diplomation au collégial; des chiffres et des engagements*, Montréal, 1999, 136 p.

² Il se peut que la prise en compte du sexe de l'élève comme facteur de pondération pose problème pour les programmes de techniques d'éducation en services de garde et de technologie de l'électronique, leur clientèle étant essentiellement féminine pour le premier et masculine pour le second. Si ce phénomène entraîne des difficultés sur le plan statistique, seule la moyenne au secondaire sera utilisée pour pondérer les taux de diplomation de ces programmes.

³ Pour établir ces statistiques, il faudra prendre en considération l'ensemble des élèves inscrits à un programme une année donnée. En d'autres termes, ne seront plus uniquement considérés les élèves dits de l'échantillon « A » (c'est-à-dire ceux qui sont inscrits pour la première fois à l'enseignement collégial au semestre d'automne d'une année donnée), mais également les élèves de l'échantillon

« B » (par exemple, ceux qui proviennent d'un autre programme collégial ou encore d'un autre collège).

⁴ Mentionnons simplement que 55 programmes ne sont offerts que dans un ou deux sites, à un très petit nombre d'étudiants par surcroît.

[\[haut\]](#)